

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 056-265601245-20230830-2023481-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2023-481

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	10	10

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 30 août 2023 à 18 heure, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LEBERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, LE ROUX Frédéric, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, DE FOUGEROLLES May, GAILLARD Matthieu

Date de la convocation :

24 août 2023

Date d'affichage :

24 août 2023

Absents :

Objet de la délibération :

**Stationnement Criée
Quiberon**

Secrétaire de séance : May DE FOUGEROLLES

La Mairie de QUIBERON propose au Maire de HOUAT de bénéficier d'un stationnement réservé à l'année contre une redevance de 600€.

Compte tenu de la nécessaire souplesse et réactivité dont doit jouir le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité la prise en charge par la Commune d'une redevance annuelle pour stationnement à la criée de Quiberon.

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0


Philippe LE FUR
Maire de l'Île de Houat